

# Annexes de la première convention d'application

## ANNEXE 1: ACTIONS COLLECTIVES MISES EN OEUVRE PAR LE RÉSEAU ASTRE

<b>Intitulé</b>	<b>Rencontre annuelle des acteurs des arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine</b>
<b>Objectifs / actions</b>	<p>Approfondir et déployer la dynamique d'interconnaissance des professionnels de la filière des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; par l'aménagement d'espace et de temps organisant les rencontres inter-individuelles</li> <li>=&gt; par l'organisation de tables-rondes et de workshops questionnant les pratiques professionnelles et les enjeux fondamentaux du secteur</li> </ul> <p>Informier l'ensemble des acteurs de la filière de la gestion du contrat de filière et des contenus de chaque appel à projet annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; par la présentation publique du rapport d'étape annuel de la gestion du contrat</li> <li>=&gt; par la présentation des lauréats</li> </ul> <p>Mettre en lumière les acteurs du territoire accueillant l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; par une programmation culturelle et artistique proposée par la structure hôte et les acteurs locaux associés</li> </ul> <p>Initier des premières rencontres avec les acteurs hors filière arts plastiques et visuels en Nouvelle Aquitaine et hors Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; par l'invitation de personnes issues de l'éducation nationale, universités, laboratoires de recherche, entreprises (secteur primaire, secondaire, tertiaire).</li> </ul> <p>La rencontre annuelle est donc destinée à améliorer les conditions de la création et l'accessibilité aux oeuvres et à la pratique artistique des personnes intéressées au moyen d'un événement réunissant les professionnels et acteurs du secteur qui ont cette mission.</p>
<b>Forme</b>	2 journées
<b>Calendrier</b>	Tenue de la rencontre : octobre 2018
<b>Portage</b>	Coordination et mise en œuvre : le réseau Astre En partenariat avec la structure accueillante et les collectivités locales

<b>Intitulé</b>	<b>Organisation de Journées "bourse à projets"</b>
-----------------	--

Objectifs	<p>Amplifier tous les types de coopération entre les acteurs de la filière comme levier au développement culturel et artistique. =&gt; par l'organisation portée par une ou plusieurs structures des conditions de rencontre et de discussion (méthodologie d'animation) entre un porteur de projet quel qu'il soit (collectivités, artistes, diffuseurs...) et de potentiels partenaires de toute nature.</p> <p>Favoriser les partenariats de proximité sur les territoires pour développer des projets artistiques et culturels. =&gt; par l'insertion du dispositif dans le programme d'événements existants pour renforcer une dynamique déjà impulsée par une structure =&gt; en diffusant ce dispositif dans des territoires diversifiés de la région</p> <p>Donner une visibilité aux acteurs du territoire =&gt; par la présentation auprès des services de l'Etat et de la Région des projets émergents dans le cadre de ces journées</p>
Calendrier	Premières Journées : à partir du troisième trimestre 2018
Portage	Coordination générale du dispositif : le réseau Une convention sera établie entre l'organisateur/ les organisateurs de la journée et le Réseau pour le financement de l'action

<b>Intitulé</b>	<b>Programme de recherche et d'écriture sur les dynamiques artistiques de Nouvelle-Aquitaine</b>
Objectifs / actions	<p>Ce programme vise à caractériser et valoriser l'imaginaire collectif que nourrit la scène artistique régionale. L'objectif est de révéler les liens visibles et invisibles, formels et informels, matériels et intellectuels, qui existent ou pourraient se construire entre les acteurs des arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>En 2018, une phase de conception-préfiguration s'attachera à créer une mise en récit des spécificités des acteurs en s'appuyant sur la méthode du storytelling.</p> <p>Ce travail pourra se matérialiser à partir de 2019 sous différentes formes et différents supports (narrations, cartes, parcours, vidéos, applications...), en associant des partenaires selon la pertinence de leur activité avec chaque récit et permettre de communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le secteur des arts plastiques et visuels de Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>- sur le-s écosystème-s formé-s par les acteurs et leurs actions,</li> <li>- sur les aspirations individuelles et collectives nourries par l'imaginaire des acteurs régionaux.</li> </ul>
Calendrier	Conception : 2018 / Réalisation : 2019
Portage	Coordination : le réseau

	Acteurs associés potentiels : chercheurs, critiques d'art, médias, acteurs du tourisme
--	--

<b>Intitulé</b>	<b>Elaboration d'une charte réglementaire définissant les conditions de la rémunération des artistes</b>
Objectifs	<p>Ce chantier vise à définir un barème de rémunération minimum selon les types d'intervention à partir d'une typologie rassemblant l'ensemble des interventions que réalisent les artistes plasticiens.</p> <p>Le respect de ce barème deviendra une condition d'attribution de subvention par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine via leurs règlements d'intervention. Les autres collectivités territoriales seront invitées à s'associer à son élaboration et à l'intégrer également à leurs règlements d'intervention.</p>
Calendrier	Etablissement de la charte réglementaire : 2018 / Application : 2019
Portage	<p>Coordination : le réseau</p> <p>Acteurs associés : organisations professionnelles nationales, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, collectivités locales</p>

<b>Intitulé</b>	<b>Identification de relais d'information et d'expertise au service des acteurs des arts visuels</b>
Objectifs	<p>Faire bénéficier tous les acteurs de l'expertise dont disposent déjà les professionnels de ce secteur implantés sur le territoire régional : expertise administrative, technique, artistique, mise en réseau avec d'autres acteurs, etc.</p> <p>Constituer et diffuser un "annuaire" des structures/interlocuteurs identifiés par compétence, mis à jour chaque année. Il s'adossera notamment (mais pas seulement) aux structures labellisées et aux écoles d'art.</p>
Contributeurs	Structures des arts plastiques et visuels du territoire
Calendrier	Identification des relais : 2018 / Structuration : 2019
Portage	Coordination : le réseau

<b>Intitulé</b>	<b>Identification et formation de référents “artistes-auteurs” dans les administrations</b>
Objectifs	Développer sur le territoire régional un réseau de référents formés aux spécificités du travail des artistes plasticiens dans les administrations auxquelles ces derniers ont affaire : Urssaf, service des impôts, Pôle Emploi, CAF, services de collectivités, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc.
Calendrier	Lancement du programme : à partir du troisième trimestre 2018
Portage	Coordination : le réseau Acteurs associés : les administrations concernées

<b>Intitulé</b>	<b>Création d'un observatoire des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine</b>
Objectifs	Développer un programme de recherche portant sur l'étude approfondie et pluridisciplinaire du secteur des arts visuels - notamment l'impact du travail de l'artiste. Outiller en données scientifiques les activités de l'ensemble des acteurs des arts visuels.
Portage	Coordination : le réseau en partenariat avec l'agence culturelle régionale L'A. Acteurs associés : laboratoires de recherche

## ANNEXE 2 : REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS « ACTIONS INNOVANTES »

### 1. Objectifs

L'appel à projets a pour objet de favoriser l'expérimentation d'actions innovantes dans le secteur des arts plastiques et visuels. Il se fixe pour objectif de contribuer au financement d'actions qui :

- consolident le parcours de l'artiste,
- favorisent la coopération entre acteurs du secteur des arts plastiques et visuels et de l'écosystème large dans lequel ils s'insèrent,
- dynamisent et renforcent l'attractivité la scène artistique régionale.

### 2. Modalités

Quatre catégories d'actions et projets sont éligibles :

- Actions favorisant le développement de coopérations nationales et internationales
- Actions de coopération dynamisant la scène artistique régionale
- Projets de collaborations artistes/structures/entreprise
- Projets de recherche et compagnonnage artistique

Pour chacune de ces catégories, le montant de l'aide attribuée à chaque projet retenu pourra s'échelonner de 5000 € minimum à 15 000 € maximum. Dans cette fourchette, le niveau d'aide sera défini de manière à ce que le taux de prise en charge des dépenses éligibles soit compris entre 50 et 100 % des dépenses éligibles. Le principe sera de retenir, le plus souvent possible, un taux de financement à 100 %, dans l'esprit d'assurer la faisabilité des projets et de permettre que tous les types de structures, y-compris les plus modestes, puissent voir leur projet retenu et financé. Mais il sera tenu compte pour la définition de ce taux de la nature des projets, de leurs modalités d'organisation, ainsi que de la capacité financière des différents contributeurs.

Les objectifs, conditions d'éligibilité et dépenses éligibles pour chacune des quatre catégories s'établissent comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Actions favorisant le développement de coopérations nationales et internationales</b>
Objectifs	Développer la connaissance et la reconnaissance nationale et internationale des acteurs de Nouvelle-Aquitaine par l'organisation de rencontres avec des commissaires, responsables de structures, artistes et personnalités du monde de l'art extra-régionaux : par l'organisation de rencontres en Nouvelle-Aquitaine et/ou l'organisation de rencontres au-delà des frontières de la Nouvelle-Aquitaine
Conditions	Pour favoriser la mobilité sur le territoire régional, les délégations seront accueillies par plusieurs acteurs régionaux. Les missions organisées hors du territoire associeront également plusieurs acteurs de la région.
Portage	Personnes morales : structure ou collectif d'artistes. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles, identifiée comme structure coordinatrice, dépose le dossier de candidature et, s'il est retenu, reçoit la subvention au nom de l'ensemble des structures.
Dépenses éligibles	Défraiements (transport, hébergement, restauration). En fonction du projet

comme de la nature et des capacités financières des partenaires impliqués, d'autres dépenses (coût de fonctionnement, par exemple) pourront éventuellement être retenues comme éligibles.

<b>Intitulé</b>	<b>Actions de coopération dynamisant la scène artistique régionale</b>
Objectifs	<p>Favoriser la réalisation de tout projet de coopération entre acteurs dont l'objet est la dynamisation et/ou la valorisation de la scène artistique régionale.</p> <p>Développer la complémentarité des structures et des territoires de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Favoriser l'innovation en termes de gouvernance de projet.</p> <p>Permettre le déploiement des échelles d'action des porteurs de projet par leur collaboration sur un ou plusieurs territoires.</p>
Portage	<p>Personnes morales : structure ou collectif d'artistes ; Dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles, identifiée comme structure coordonnatrice, dépose le dossier de candidature et, s'il est retenu, reçoit la subvention au nom de l'ensemble des structures.</p>
Dépenses éligibles	<p>Rémunération des artistes, défraiements, coûts de production, coûts de médiation, coût de communication. En fonction du projet comme de la nature et des capacités financières des partenaires impliqués, d'autres dépenses (coût de fonctionnement, par exemple) pourront éventuellement être retenues comme éligibles.</p>

<b>Intitulé</b>	<b>Projets de collaborations artistes/structures/entreprise</b>
Objectifs	<p>Développer l'expérimentation et l'innovation au profit des artistes, des structures du secteur des arts visuels et des entreprises.</p> <p>Le projet associe un artiste ou collectif d'artistes, une structure et une entreprise.</p> <p>Le rôle de la structure : elle assure la mise en relation entre un projet artistique au stade de la recherche ou de la production et l'activité d'une entreprise (production ou recherche et développement) et le cas échéant, organise la communication/diffusion du fruit du travail de l'artiste auprès des personnes travaillant dans l'entreprise et/ou dans le réseau de l'entreprise elle-même.</p> <p>Le rôle de l'artiste/des artistes : il(s) favorise(ent) la porosité et les échanges réciproques de savoir-faire et de compétences entre l'entreprise et lui/eux.</p>

	Le rôle de l'entreprise : elle apporte et partage ses compétences et contribue à la réalisation du projet par une mise à disposition de moyens humains et techniques.
Conditions	La réponse doit impérativement associer un ou des artistes et une entreprise.
Portage	Une structure, en partenariat avec un/des artistes et une entreprise. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles, identifiée comme structure coordonatrice, dépose le dossier de candidature et, s'il est retenu, reçoit la subvention au nom de l'ensemble des structures.
Dépenses éligibles	Rémunération des artistes, défraiements, coûts de production, coûts de médiation, coût de communication. En fonction du projet comme de la nature et des capacités financières des partenaires impliqués, d'autres dépenses (coût de fonctionnement, par exemple) pourront éventuellement être retenues comme éligibles.

<b>Intitulé</b>	<b>Projets de recherche et compagnonnage artistique</b>
Objectifs	<p>Permettre et garantir la liberté de création des artistes hors commande, l'innovation et la recherche "fondamentale".</p> <p>Ce soutien peut intervenir à différents stades du parcours de l'artiste.</p> <p>Le projet fonctionne sur la base d'un binôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'artiste est à l'initiative du projet et choisi les professionnels et spécialistes qu'il souhaite voir l'accompagner dans sa recherche artistique.</li> <li>- le ou les accompagnateurs sont en interactivité avec l'artiste durant la période du projet. selon ses besoins (réflexions, ouverture à un réseau...). L'accompagnement est déterminé en fonction des besoins de l'artiste : accompagnement en termes de réflexion sur son objet de recherche, de mise en réseau lui permettant de trouver des interlocuteurs à différentes échelles géographiques, etc.</li> </ul> <p>Les membres du comité d'attribution de l'appel à projet joueront eux-mêmes un rôle de suivi du déroulement de ces projets de recherche.</p>
Conditions	Les candidatures comporteront une lettre d'engagement réciproque entre le ou les artistes et le ou les accompagnateurs.
Portage	Artistes et collectifs d'artistes.
Dépenses éligibles	Rémunération des artistes, défraiements, coûts de production. En fonction du projet comme de la nature et des capacités financières des partenaires impliqués, d'autres dépenses (coût de fonctionnement, par exemple) pourront éventuellement être retenues comme éligibles.

### 3. Calendrier

Les dossiers de candidature (accessibles en ligne sur les sites internet de la Drac Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du réseau Sodavi Nouvelle-Aquitaine) devront être retournés au plus tard le mercredi 19 septembre 2018.

La liste des projets lauréats sera rendue publique au plus tard dans le cours du mois de novembre 2018.

4. Documents obligatoires à fournir lors du dépôt du dossier par les candidats :

Artiste :

- un numéro de Siret ;
- un relevé d'identité bancaire original ;
- une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie de la carte vitale.

Structures et collectifs d'artistes :

- un numéro de Siret,
- un relevé d'identité bancaire original.